

Objectifs :

Aider à la constitution du dossier de demande de subvention au titre du FSCECM tel que défini dans le guide des aides financières du Conseil Départemental.

Partenaires & destinataires :

EPCI ayant opté pour la compétence culturelle ou la gestion et l'animation des bibliothèques de lecture publique **souhaitant créer un poste de coordinateur du réseau intercommunal de lecture publique.**

Durée :

Le temps de la constitution du dossier (1 mois maximum)

Avant la prestation :

L'EPCI prend une délibération pour la création d'un poste de coordinateur du réseau intercommunal de lecture publique à temps plein (cadre A ou B de la fonction publique territoriale dans les filières culturelle ou animation) et définit un projet de fonctionnement de son réseau.

Pendant la prestation :

Aide à la constitution du dossier technique et administratif, élaboration des documents nécessaires (voir dossier de demande).

Après la prestation :

Création du dossier administratif de la demande et suivi de l'attribution de la subvention. Suivi de la création de poste justifiant la subvention.

Personne intervenante :

La Directrice de la BDDP, la chef de territoire, le référent de territoire, le service de l'administration générale de la BDDP.

Matériel et documents mis à disposition :

Dossier de demande de subvention au titre du FSCECM, modèle de délibération, FO Eléments d'un projet de fonctionnement.

Délai d'intervention :

Un mois avant la date limite de dépôt du dossier.

Prestation associée :

- Aide à la rédaction d'un projet de fonctionnement
- Aide à la rédaction d'un profil de poste
- Participation à un jury de recrutement

Contact BDP :

Marion Laguerre, directrice de la BDDP - 05 53 02 03 03 – m.laguerre@dordogne.fr